MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : Owliance Gestion (anciennement Mutua Gestion), gestionnaire de votre contrat Néoliane Santé & prévoyance, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Owliance Gestion.

IMPORTANT:

Merci de nous retourner le présent mandat de prélèvement SEPA complété et signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN/BIC). Les prélèvements sur compte d'épargne ne sont pas autorisés.

Identification du payeur		
Nom/prénoms	Adresse	
Code postal Ville		Pays
Coordonnées du compte à débiter : IBAN (International Bank Account Number − Numéro d'identification international du compte bancaire) BIC (Bank Identifier Code − Code international d'identification de votre banque) Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ✓		
Identification de l'adhérent (si différent du payeur) Nom/prénoms Code postal Ville	Adresse	Pays
Code postal ville		rays
Identification du créancier Owliance Mutua Gestion Centre de Gestion NEOLIANE BP90051 – 31602 MURET Cedex Identification Créancier SEPA (ICS): FR17ZZZ495471	Identification du mandat (réservé à Owliance Gestion) RUM (Référence Unique de Mandat) / La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier Référence de contrat	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par Owliance Gestion que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 ji anvier 198 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursent doit alors étre présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un préfèvement autorisé, en cas de prélèvement autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.